

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°30 du 12 juillet 2013

**PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale**

Texte n°10

ERRATUM

à l'arrêté du 23 mai 2013 modifiant l'arrêté du 27 avril 2012 portant liste des unités qualifiées de combattantes au sens du décret portant attribution du bénéfice de la campagne double aux militaires en opération en Afghanistan.

Du 9 juillet 2013

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à l'arrêté du 23 mai 2013 modifiant l'arrêté du 27 avril 2012 portant liste des unités qualifiées de combattantes au sens du décret portant attribution du bénéfice de la campagne double aux militaires en opération en Afghanistan.

Du 9 juillet 2013

NOR D E F D 1 3 5 0 8 1 9 Z

Texte modifié :

Arrêté du 23 mai 2013 (BOC N° 26 du 14 juin 2013, texte 1).

Référence de publication : BOC N°30 du 12 juillet 2013, texte 10.

L'arrêté du 23 mai 2013 est modifié comme suit :

Au lieu de :

" V. À la cinquième ligne, troisième colonne.

« *International Security Assistance Force* ».

Après : « DETACHE HQ ISAF » ;

Ajouter : « - FR-SNR-ACC ; ». " ;

Lire :

" V. À la cinquième ligne.

1. Deuxième colonne.

Au lieu de : « 31 décembre 2011 » ;

Lire : « 31 décembre 2012 ».

2. Troisième colonne.

« *International Security Assistance Force* ».

Après : « DETACHE HQ ISAF » ;

Ajouter : « - FR-SNR-ACC ; ». " .